

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal parait les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT :	{	Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
		; ; ; ; ; ; ; ;
		; ; ; ; ; ; ; ;

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abreuvoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclamés sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE-BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 23 AVRIL 1868.

BULLETIN

Le Sénat a remis au mardi 19 mai la suite de la discussion relative à la liberté de l'enseignement supérieur. Cet ajournement a été demandé par les cardinaux, retenus dans leurs diocèses par leurs devoirs épiscopaux. La lutte sera aussi vive qu'intéressante; la plupart des prélats-sénateurs y prendront part. M. Charles Robert, secrétaire général du ministère de l'instruction publique, soutiendra la discussion. Pourquoi pas M. Duruy ?

La Chambre haute a aussi décidé qu'elle entendrait, demain vendredi, le rapport de M. Doyenne sur le projet de loi concernant les journaux et écrits périodiques.

M. Boucher de Saisie, a saisi, à la première occasion qui s'offrira pour renouveler devant le Corps législatif les déclarations pacifiques qui sont aujourd'hui le mot d'ordre du gouvernement.

Nous pouvons prédire d'avance, dit le Journal de Paris, que ces déclarations laisseront l'opinion publique dans le même état qu'aujourd'hui. Il y a pour cela d'excellentes raisons que nous n'avons pas à déduire en ce moment.

Le Courrier des Etats-Unis dépeint dans les lignes suivantes la déplorable situation de nos nationaux résidant encore au Mexique : « Un grand nombre de Français ont été arrêtés à Mexico sans qu'on sache pourquoi. La plupart de ceux qui sont victimes de ces abus de pouvoir ont servi dans l'armée de Maximilien. La plus grande anxiété règne dans la colonie française de Mexico, qui se trouve sans aucune protection. »

Quelle réponse fera la France aux plaintes que font entendre ces malheureux ? demande l'Union.

Le fénianisme, que l'on croyait apaisé, recommence ses sombres méfaits. On nous écrit de Londres :

Un membre du Parlement, pour l'Irlande, a été tué en rentrant chez lui, mardi soir : deux fénians ont été arrêtés

près de Buckingham-Palace : ils étaient porteurs de bombes grégoises ; on présume que leur intention était de mettre le feu au palais. »

On a reçu à Londres plusieurs dépêches d'Abyssinie dont la dernière est du 1er avril :

A cette date, le quartier-général et la première brigade étaient à Abricom, à 10 milles du fleuve Idda, la deuxième brigade qui est à 12 milles en arrière, se concentrera à Suidiay, sur la rive gauche de la Idda, avec des batteries d'artillerie et des éléphants, pendant qu'on procédera à la réparation des chemins. Theodoros est campé avec 20,000 hommes à une certaine distance de Magdala et à 30 milles du fleuve Barhilo. Les prisonniers sont en bonne santé. Rassam, l'un d'eux, a été délivré de ses fers et est maintenant traité avec plus d'égards.

J. REBOUX.

Les sociétés de secours mutuels.

Le Moniteur vient de publier, à quelques jours d'intervalle, trois documents d'une assez grande importance : un discours de M. Baroche, un autre de M. Duruy, et un rapport de M. Pinard sur les sociétés de secours mutuels. Le ministre de la justice a beaucoup parlé de la paix et de ses bienfaits. Il a fait vibrer aussi la corde religieuse et a donné une sourdre aux catholiques. Son discours, envoyé aux préfets avec une circulaire de recommandation, exprimait bien la pensée du gouvernement.

Quelques jours après, le Moniteur nous apportait un discours de M. Duruy, prononcé en Sorbonne, et où ce haut dignitaire établissait, dans un langage qui lui est propre, l'infailibilité de l'Etat en matière d'enseignement. Là, la cresse, ici presque la menace. Et pourtant M. Duruy, comme M. Baroche parlaient au nom du gouvernement.

Nous serions fort embarrassé pour expliquer à nos lecteurs cette contradiction, qui n'est sans doute qu'apparente, entre les divers organes du pouvoir. Nous pré-

férons les entretenir du troisième document publié par le Moniteur. La question est d'abord plus intéressante au point de vue de nos intérêts locaux et elle est moins scabreuse pour un humble plumeur qui ne veut pas encourir cette « fermeté de répression » tant recommandée par l'Empereur et si bien pratiquée par tous les agents du pouvoir.

Le rapport de M. Pinard « présenté au nom de la commission supérieure d'encouragement et de surveillance des sociétés de secours mutuels » embrasse les opérations et le mouvement des sociétés du 31 décembre 1865 au 31 décembre 1866.

Les sociétés de secours mutuels se divisent en deux catégories : les sociétés approuvées, les sociétés autorisées. Au 31 décembre 1865, le nombre des membres composant les premières, était de 549, 529, au 31 décembre 1866, il était de 594,790. — Augmentation : 45,261. Les membres participants se subdivisent en hommes et en femmes ; — au 31 décembre 1866, le nombre des hommes s'élevait à 416,996, celui des femmes à 83,744. Quant au nombre des sociétés approuvées, il était, fin décembre 1865, de 3,631. — Augmentation 285.

Les sociétés autorisées étaient, fin décembre 1865, au nombre de 1657, fin décembre 1866, de 1698 ; Augmentation 41. — Le total de leurs membres en 1865, était de 232,969 ; en 1866, de 242,365. — Augmentation, 9395. — Parmi les membres participants, on comptait en 1865, 194,390 hommes et 28,809 femmes ; en 1866, 201,948 hommes, et 30,230 femmes.

Tels sont les chiffres qui nous sont fournis par le document officiel. Ils constatent un progrès réel dont nous félicitons sincèrement le gouvernement : l'institution des sociétés de secours mutuels, des sociétés coopératives, bien comprise, bien dirigée, peut avoir une influence considérable pour le bien-être matériel et moral des classes laborieuses. Sans vouloir établir l'Etat en « providence », il faut reconnaître que son concours et son appui sont ici d'une grande utilité.

On sait que Roubaix ne possède qu'une seule société de secours mutuels, approuvée par le gouvernement, la Sainte-Famille, fondée en 1864, par les soins des RR.PP. Récollets. D'après le dernier rapport sur la situation de la ville de Roubaix, cette société comptait, à la fin de 1866, 150 membres honoraires et 83 membres participant aux secours. C'est peu, si l'on considère le chiffre énorme de notre population ouvrière ; mais, on sait qu'il existe aussi dans notre ville trente sociétés de secours mutuels particulières, simplement autorisées, et ne recevant aucune subvention de l'Etat. Elles comptaient, en 1866, 1,691 membres.

On a voulu réunir, grouper entre elles ces sociétés. Les partisans de cette idée, de centralisation, peut-être bonne en soi, mais à coup sûr intempestive, ont dû l'abandonner (du moins, nous le croyons) devant la vive résistance qu'ils ont rencontrée.

Nos sociétés particulières rendent, on ne saurait le méconnaître, d'éminents services ; mais elles donnent lieu aussi à des abus. Les uns l'emportent-ils sur les autres ? C'est ce que nous ne voulons pas examiner aujourd'hui, nous bornant à émettre le vœu de voir le système coopératif bien entendu se développer à Roubaix dans de larges proportions.

C'est à nos administrateurs locaux, c'est à nos grands industriels qu'appartient l'initiative, c'est à eux d'encourager ceux de nos travailleurs intelligents qui veulent s'entraider pour adoucir quelque peu une existence pénible. Ils feront ainsi de la saine, de la vraie « démocratie ».

Le rapport ministériel soulève la question des assurances pour les ouvriers :

Le projet de loi présenté par le gouvernement sur les caisses d'assurances, en cas de décès et en cas d'accidents, contient, dit M. le ministre, un article spécial qui admet les sociétés de secours mutuels approuvées, à contracter des assurances collectives et annuelles, suivant l'âge moyen de leurs membres, afin de garantir à la famille et aux ayants-droit du décédé le paiement d'une somme fixe

qui pourra s'élever à mille francs. Ainsi, à l'aide d'une modique épargne, l'ouvrier peut ménager pour l'avenir une précieuse ressource à sa femme et à ses enfants. »

Dans un prochain numéro, mettant à profit des documents qui nous sont communiqués, nous examinerons la question des assurances en ce qui concerne les ouvriers de Roubaix.

EDMOND DUVAL.

M. Ferdinand de Lesseps nous adresse la lettre suivante :

« Monsieur, le rédacteur du Journal de Roubaix,

« J'ai l'honneur de vous adresser un état présentant la situation des travaux de la Compagnie du canal de Suez au 15 mars 1868.

« Il résulte de ce tableau que le cube total à extraire, était de 74,442,430 mètres cubes et la Compagnie, en ayant déjà enlevé 38,106,999, il reste pour creuser le canal à toute profondeur et à toute largeur, soit pour qu'il ait 100 mètres de large à la ligne d'eau et 8 mètres de profondeur, un cube total de 36,005,431 mètres.

« Or, les derniers relevés envoyés d'Egypte donnent les résultats suivants :

« Déblais du 20 décembre 1867 au 15 janvier 1868 : 4,130,386 mètres cubes ;
« Du 15 janvier au 15 février 1868 : 1,466,428 mètres cubes ;
« Du 15 février au 15 mars 1868 : 1,584,630 mètres cubes.

« Cette marche progressive des travaux prouve évidemment que le canal sera terminé et livré à la grande navigation dans les derniers mois de l'année 1869.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le président,

« FERD. DE LESSEPS. »

P. S. — Je vous serai obligé de donner à cette communication la publicité dont vous disposez.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

M. le directeur du Journal de Roubaix.

Paris 21 avril.

Le prince impérial est arrivé avant-hier soir aux Tuileries, venant directement de Brest. Vous voyez que j'avais raison

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.
DU 23 AVRIL 1868.

LE

JEUNE DOCTEUR

PREMIÈRE PARTIE

II

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 22 avril 1868.)

Bien que les chalands du Lion-d'Or fussent assis devant la porte, bien que la diligence fût entourée d'une dizaine de voyageurs, et que plusieurs villageois curieux se montrassent sur leur porte, rien ne put retenir Adolphe ni sa mère dans l'épanchement de leur bienheureuse émotion.

Ce fut un long baiser qu'Adolphe imprimait sur les lèvres de sa mère presque défaillante, et il sentit, comme il avait

souhaité, battre contre sa poitrine ce cœur qui l'aimait tant. Lorsqu'il eut murmuré quelques paroles d'ardente reconnaissance à l'oreille de sa mère, il courut à sa sœur et la pressa dans ses bras en lui prodiguant les plus doux noms.

Adeline, qui s'était tenue un instant à l'écart, vint à son tour se placer devant Adolphe, et le regarda en face sans rien dire, mais avec un sourire suppliant.

Le jeune homme, atteint d'une émotion subite, eut sans doute l'intention d'embrasser son amie d'enfance avec la même cordialité que sa mère et sa sœur ; mais, soit que sa beauté, ou la présence de tant de monde le retint, soit tout autre sentiment, il demeura hésitant, pendant qu'une vive rougeur lui montait au front. Cependant il fit un effort sur lui-même, prit la main de la jeune fille, et balbutia :

« Un ton profondément troublé : — Adeline, bonne Adeline, vous aussi, vous venez à ma rencontre ? Vous êtes joyeuse de mon bonheur ? O merci, merci de votre généreuse amitié.

La jeune fille regarda avec étonnement le visage d'Adolphe, et sans doute il lui eût dit que c'étaient les longues études et les veilles qui l'avaient amaigri à ce point ; mais sa mère et sa sœur le prirent chacune par une main et l'entraînèrent vers leur maison.

Près de la porte, ils aperçurent le grand-père qui revenait de porter la nouvelle. Adolphe sauta au cou du vieillard attendri, et, tout en l'accablant de marques d'affection et de reconnaissance, il le conduisit dans la maison.

Là recommencèrent les vœux de bonheur, les embrassements et les joyeux cris. Pendant longtemps Adolphe ne sut à

qui répondre, chacun parlait, riait, et interrogeait à la fois.

Adeline seule se tint plus réservée que d'habitude. Une expression de bonheur rayonnait sur son visage ; elle disait aussi de temps en temps une parole de contentement, mais elle semblait proie à une secrète agitation.

Lorsque ces témoignages confus de la joie commune eurent duré quelque temps, la mère obligea Adolphe à s'asseoir. Personne ne l'interrompait ; il fallait qu'il fit le récit de ses études de son examen à Bruxelles, de ses succès ; car on voulait savoir promptement, et avec tous les détails, comment il avait subi l'épreuve redoutée.

Le jeune homme satisfait au désir de sa mère et raconta combien de longues nuits et de longs jours il avait passés seul, travaillant sans relâche, dans sa petite chambre d'étude ; comment il avait flôté des mois entiers entre la confiance et la crainte, entre l'espoir et le doute ; comment, à l'approche du moment décisif, ses forces avaient manqué de le trahir, et enfin comment Dieu venait de lui accorder l'ineffable bonheur de pouvoir annoncer à tous ceux qui l'aimaient la plus belle des victoires.

Il entremêla ce récit de paroles d'amour et de reconnaissance pour sa mère, pour son grand-père et pour Francoise ; sous l'influence de la joie, sa voix était devenue si pénétrante et si douce, qu'il attendrit plus d'une fois sa mère, et fit briller une larme involontaire dans tous les yeux. Tandis qu'il parlait, sa mère pressait une de ses mains ; Francoise se tenait pees de lui, de l'autre côté.

Adeline, qui était assise à quelque dis-

tance, tenait les yeux fixés sur lui avec une sorte d'étonnement. On eût dit, à voir l'expression de son visage, qu'elle n'entendait pas la voix du jeune homme et que son esprit flottait au gré de ses pensées rêveuses. En réalité, elle était complètement absorbée dans la contemplation des traits d'Adolphe.

Ce qui la dominait, pendant que, muette et immobile, elle tenait les yeux fixés sur Adolphe, c'était un sentiment d'admiration et de respect.

Peut-être cette sensation n'eût-elle été que passagère, car elle avait assez de force d'âme pour reprendre sa gaieté habituelle après cette première impression. Mais on ne lui en laissa pas le temps ; avant qu'Adolphe eût fini son récit, on entendit ouvrir la porte de la rue, et en même temps le bruit bien connu d'une canne retentit sur le seuil.

« Voilà M. Heuvels, dit le vieillard. — Ah ! mon père ! qu'il sera heureux de la bonne nouvelle, s'écria Adeline en se levant.

La personne qui traversait en ce moment le vestibule était un homme assez haut de taille. Sa figure était pleine et vermeille, comme celle d'un homme dont le stomac puissant puise dans le vin vieux et les mets succulents une surabondance de nourriture ; et, n'eussent été ses cheveux gris qui trahissaient son âge, on n'aurait pu soupçonner qu'il marchait à grands pas vers sa soixantième année.

Il portait un chapeau à bords plats d'une remarquable largeur ; une cravate blanche entourait son cou, et le collet rond de son par-dessus de fin drap noir descendait à peine jusqu'à ses épaules. Il tenait de la main gauche une lourde canne de

jonc à pomme d'argent, et, à chaque pas, il en faisait résonner sur le plancher le petit bout en fer ; son autre main était enfoncée profondément dans une de ses poches.

Sur le visage de cet homme se jouait un perpétuel sourire, moitié railleur, moitié joyeux, expression propre aux personnes qui traversent facilement la vie, et qui sont contentes d'elles-mêmes.

En entrant dans la chambre, il alla droit à Adolphe, lui serra la main, la secoua familièrement, et dit :

« Ah ! ah ! monsieur Valhiers, j'ai appris, chemin faisant, que vous avez passé votre examen ; je vous en félicite.

« Soyez remercié du fond de mon cœur pour l'intérêt que vous me portez, monsieur Heuvels, répondit Adolphe. Je serais déjà allé chez vous pour vous apprendre moi-même l'heureuse nouvelle ; mais je n'en ai pas eu le temps. Je viens d'arriver il n'y a pas un instant ; c'est hier que j'ai passé mon examen.

« Oui, monsieur Heuvels, et avec la plus grande distinction encore, interrompit joyeusement la mère.

« Le vieux médecin leva les épaules ; et répondit avec un sourire de dédain :

« Bah ! bah ! avec ou sans distinction, cela n'est égal, car les examens ne servent à rien. Pourvu qu'on ait son diplôme, peu importe de quelle manière on l'a obtenu.

« Et, se retournant vers Adolphe, il ajouta : — Ainsi, mon garçon, vous voilà docteur ! Vous croyez sans doute qu'avec cela les alouettes vont vous tomber toutes rôties, et que vous allez faire des miracles parce que vous avez dévoré toute une charretée de livres ? Vous éprouverez le